

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT :
ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 19 | 19 | 19 |
| DATE DE LA CONVOCATION | | |
| 16 juin 2015 | | |
| DATE D’AFFICHAGE | | |
| 29 juin 2015 | | |
| N° | 2015/32 | OBJET : |

SEANCE DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le 25 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude QUINTARD, Maire

Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, M. Pierre MARCILLE, Mme Marie France PIGEON Maires-adjoints, M. OLIVIER SCHINTGEN Mme Simonne CADIX, Mme MAUNY Michèle, M. William FOURNIER, M. Olivier JOSSE, Melle Sarah STOEBNER Mme Françoise MAGYAR, M. Pascal BOVIS, M. Philippe BOUILLAGUET,

Absents excusés : M. Bruno NICOLAS, (pouvoir à M. JOSSE), M. Christophe RICHARD (pouvoir à M. MARCILLE), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M. MARAIS) Mme Valérie BERNARD (pouvoir à Melle STOEBNER), M. Stéphane HUET (pouvoir à M. BOVIS)

Melle STOEBNER a été désignée Secrétaire de séance.

Approbation du P.A.D.D.

M. MARCILLE présente aux membres du Conseil Municipal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables : Le PADD est l'expression de la vision politique de l'avenir du territoire communal. Etabli en prenant en compte le diagnostic, il définit les orientations générales d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, qui serviront de fil conducteur à l'élaboration de la partie réglementaire du projet.

Le PADD répond aux critères du développement durable et du renouvellement urbain, tels qu'ils sont définis par le Code de l'urbanisme, c'est-à-dire la protection et la mise en valeur de l'environnement, la gestion économe de l'espace, la mixité urbaine et la mixité sociale.

Le Conseil municipal, prend acte du P.A.D.D. et n'a aucune remarque à formuler.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY
le 30/6/2015

Publiée ou notifiée le
.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 4 juin 2015

Le Maire

